



D.2025.12.17.5.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 17 Décembre 2025

5 - GESTION DU PATRIMOINE

**5.2 - Protocole de clôture du mandat n° CM 2019-1082 – Mandat 9 – conclu avec Tisséo Voyageurs :
Approbation du protocole**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept décembre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Jop)	
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Chollet)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis		X (M. Briand)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Carneiro)	
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Carles)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Par délibération n° D.2016.12.21.3.2 le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les termes du contrat de service public 2017-2021 et de son cahier des charges entre Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités.

Ce contrat prévoit la possibilité de confier des mandats à Tisséo Voyageurs pour la réalisation d'opérations issues de la programmation pluriannuelle des investissements. Le montant total cumulé de ce mandat ne peut excéder 50 000 000 € HT, sur la durée du contrat de service public.

Dans le cadre de ce neuvième mandat, Tisséo Collectivités a souhaité confier à Tisséo Voyageurs la réalisation de l'opération de sécurisation des ouvrages en ligne du métro (lignes A et B).

Les ouvrages concernés étaient :

- les puits de ventilation (14 puits sur ligne A et 21 puits sur ligne B). Ces puits pouvant être accessibles par trappe ou par porte ; les trémies : ouvrages de transition entre les parties souterraine et aérienne (seule la ligne A est concernée) ;
- les piles du viaduc de l'Hers ;
- divers ouvrages spécifiques : stations aériennes Jolimont et Basso Cambo, trémies « matériel », issues de secours.

L'opération prévoyait les études et les travaux permettant le renforcement des dispositifs limitant l'intrusion et favorisant la réaction « au plus tôt » sur ces différents types d'ouvrages.

L'enveloppe globale de ce mandat s'élève à 3 795 110.00 € HT.

Le délai global de ce mandat était fixé à 45 mois dont 12 mois de garantie de parfait achèvement. La fin des travaux était prévue au troisième trimestre 2022.

Le Président de Tisséo Collectivités a signé le 14 janvier 2020 la convention de mandat CM 2019-1082 à conclure avec Tisséo Voyageurs.

Par délibération D.2021.12.15.6.10, le Comité Syndical a autorisé son Président à signer l'avenant n°1 à la convention de Mandat susvisée le 14 février 2022. Cet avenant, conclu sans incidence financière, avait pour objectif d'intégrer au programme de l'opération les modifications suivantes :

- améliorer la couverture vidéo des issues de secours du Métro
- modifier le système de gestion des informations intrusion (passage sur système TILL).

L'avenant avait également pour objet de prévoir le report de la fin des travaux à fin juillet 2023. Des problématiques techniques ont en effet engendré des retards en phase étude.

La date de fin des travaux a été reportée par plusieurs décisions :

Par décision 2023-1536, la fin de travaux a été reportée fin novembre 2023.

Par décision 2023-1602, la fin de travaux a été reportée au 30/06/2024.

Par décision 2024-1667, la fin de travaux a été reportée au 31/12/2024.

Par décision 2025-0003, la fin des travaux a été reportée au 30/06/2025.

Enfin par délibérations D.2025.06.18.5.2 et D.2025.06.18.5.3 du 18 juin 2025, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait les protocoles transactionnels avec le groupement de maîtrise d'œuvre et avec la société INEO MPLR, titulaire du marché de travaux MA200051 « lot 3 - Sûreté, électricité », mettant un terme définitif à l'opération.

Toutes les réserves constatées lors de la réception ont été levées et la garantie de parfait achèvement des ouvrages est expirée.

La convention de Mandat prévoit que la mission du mandataire prend fin par quitus délivré par le maître de l'ouvrage.

Les dépenses réalisées pour cette opération s'élèvent à 3 704 111,75 euros HT.

Le présent protocole de clôture du « mandat 9 » constate l'achèvement des missions de Tisséo Voyageurs, approuve le bilan financier de l'opération et donne quitus au mandataire pour cette opération.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le protocole de clôture du mandat n° CM 2019-1082, mandat 9, à conclure avec Tisséo Voyageurs, valant quitus, et d'autoriser sa signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Jop et André (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE le protocole de clôture du mandat n° CM 2019-1082, mandat 9, à conclure avec Tisséo Voyageurs, valant quitus.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit protocole.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES